



BP – J.E.P.S

BREVET PROFESSIONNEL

Jeunesse, Education Populaire et Sport Educateur Sportif

Mention **ACTIVITES EQUESTRES**

Option B : **Approfondissement technique**

DEROULEMENT DE LA FORMATION

CONDITIONS D'ADMISSION :

Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée) mais directement par le candidat qui prend contact avec l'UFA qui lui adressera un dossier de candidature

Etre âgé de 18 à 29 ans révolus. Etre autonome et avoir un moyen de locomotion.

Avoir fait sa journée d'appel.

Etre titulaire du galop 6 minimum.

Après une classe de seconde ou Etre titulaire du BEPA activités hippiques ou élevage équin ou du BAPAAT ou être titulaire d'un Bac Pro CGEA élevage du cheval.

Etre reconnu apte par la médecine du travail.

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise habilitée (Ecole d'équitation).

Etre reçu aux tests techniques d'entrée.

Etre reçu aux tests de sélection.

Etre titulaire du Brevet de Secourisme ou du SST.

Etre titulaire du permis B.

MODALITES DE LA FORMATION :

Par contrat de travail à durée déterminée durant 1 an (contrat d'apprentissage), formation rémunérée.

Par alternance entre une entreprise de septembre à juillet, et l'UFA (608 h/an, soit 2 jours de cours par semaine).

CONDITIONS D'ACCUEIL :

Formation gratuite. demi-pension ou pension complète possible.

CAMPUS

Louis Giraud

Adresse postale

310 Chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS SERRES
<http://www.epl.carpentras.educagri.fr>

UFA

Tél. 04 90 60 80 96
Fax 04 90 60 13 44
cfa.carpentras@educagri.fr

DESCRIPTION DU METIER

Le titulaire du BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités équestres" est couramment appelé « moniteur d'équitation » et référencé dans la convention collective du personnel des centres équestres comme "enseignant animateur".

Il encadre en autonomie tous les publics dans toutes les activités équestres, à tous niveaux et dans l'établissement.

Les compétences attestées par le diplôme permettent à tous titulaires de la mention d'exercer les activités suivantes:

Encadrement des activités équestres;

Accueil, animation, promotion des activités équestres;

Soins, entretien et maintenance de la cavalerie et des établissements équestres;

Utilisation de la cavalerie;

Organisation et gestion de la structure.



DEBOUCHES POSSIBLES :

Rentrer dans la vie professionnelle :
comme animateur dans une école d'équitation.

Poursuite d'études : DEJEPS, BP Responsable d'Entreprise Hippique.

CAP conduite routière en 1 an (21 semaines soit 735 h) Contacter AFT IFTIM AVIGNON : 04.90.13.45.00.

OBTENTION DU DIPLOME : Diplôme de niveau IV

Par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il est conditionné par l'obtention de 4 UC.

Equivalences : CERTAINS DIPLOMES PERMETTENT LA VALIDATION D'UC : pour les connaître veuillez nous contacter :

Responsable pédagogique : jessica.ronco@educagri.fr

Responsable administrative : rose-marie.garcia@educagri.fr

Formation conduite en alternance entre le centre de formation et des entreprises tutrices quel que soit le statut du candidat.

La mention activités équestres élargit, s'appuiera sur un socle commun qui permettra des prérogatives identiques pour tous les diplômés.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THEORIQUE :

Les UC 1 et 2 représentent les compétences transversales communes à tous les BP JEPS mention activités équestres autour de la connaissance des publics et la conduite de projet.

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

L'UC3 de pédagogie est commune à tous les BP JEPS activités équestres.

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres.

L'UC4 est spécifique à chacune des 3 options possibles en équitation qui mettent en valeur un domaine de compétence particulier non restrictif en termes de prérogatives : nous proposons l'option B :

L'objectif de cette option est de former des enseignants polyvalents possédant un début d'expertise dans l'initiation aux activités équestres tant auprès d'un public enfant que d'un public adulte. L'enjeu est de fidéliser lors des premières années d'équitation.

Option B – Approfondissement technique

UC4 b : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option "Approfondissement Technique"

L'objectif de cette option est de former des enseignants polyvalents possédant un début d'expertise dans l'accompagnement des pratiquants poursuivant un projet de perfectionnement à finalité compétitive ou non. L'enjeu est de favoriser la pratique compétitive participative au sein des clubs et de répondre à la demande de perfectionnement, notamment de la part des publics adultes.

- Option C – Équitation d'extérieur. Cette option n'est pas proposée dans notre établissement.

L'objectif de cette option est de former des enseignants polyvalents possédant un début d'expertise dans l'encadrement de l'équitation d'extérieur et de pleine nature s'adressant tant à des pratiquants novices qu'à des pratiquants plus expérimentés, dans le cadre d'une pratique aussi bien ponctuelle que régulière. L'enjeu est de répondre à l'importance de la demande dans ce domaine et au potentiel de développement de ces activités.